



## Compte rendu Conseil Municipal du 25 juin 2025

Présents: Alain Debard , Gilbert Ruel, Catherine Cachard, David Genest,  
Pascal Riou, Magali Ruel, Audrey Pouix, Lucien Roux,  
Brigitte Royer, Hebert Masse,  
Absents: Thomas Guilhot, Lise Russier  
Ont donné pouvoir : Pierre Suchere (pouvoir à Alain Debard) et Edith Battentier ( pouvoir à  
Brigitte Royet)  
Secrétaire de séance : Hébert Masse

-----

Approbation et validation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2025.

□ L'Association (Les Amis de L'EGLISE DE SAINT VOY) demande au Conseil Municipal une convention de délégation d'ouvrage afin de mener à bien les travaux urgents de remise en état des huisseries et du réseau électrique de l'Église de St Voy La Commune devra prendre une assurance de dommage aux ouvrages et devra désigner un élu ou groupe d'élu qui suivra l'avancement du projet et rendra compte, Le conseil donne son accord.

□ Travaux d'aménagement route de Fay et route du Lizieux (4 entreprises ont répondu) - travaux voirie estimés à 600 106 €HT avec tranche optionnelle, l'Entreprise EIFFAGE ROUTE fait une proposition à 482 835 €HT.  
- travaux aménagements paysagers estimés 68 300 €HT l'entreprise MM Aménagement fait une proposition à 49 885 €HT . Ces deux entreprises mieux disantes sont retenues  
Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux financés en partie par le fond Leader ( au titre de l'aménagement paysager ainsi que pour la création du chemin piétonnier), le Département, la Région et une dotation au titre des Amendes de police, Le restant à hauteur de 150 000 €HT sera financé par des fonds propres de la commune.

## Plan de Financement :

### Plan de financement :

| Nature des Dépenses :          | Montant H.T        | Financement sollicités        | Montant H.T        | %           |  |
|--------------------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|-------------|--|
| Etudes préalables, M/O         | 35 000 €           | Département CAP 43 2025/2026  | 120 000€           | 21,5%       |  |
| Acquisitions foncières , frais | 10 000 €           | DETR parkings voirie          | 55 000€            | 10%         |  |
| Travaux voirie                 | 458 655,10€        | Région                        | 156 000€           | 28, 2%      |  |
| Travaux espaces verts          | 49 885,00€         | Europe cheminement doux       | 29 880 €           | 5,3%        |  |
| Autres                         |                    | Europe Aménagements paysagers | 30 000€            | 5,5%        |  |
|                                |                    | Amendes de police             | 12 000€            | 2,3%        |  |
|                                |                    | Fonds propres                 | 150 660 €          | 27,2%       |  |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>553 540,10€</b> |                               | <b>553 540,10€</b> | <b>100%</b> |  |

#### **Demande de subvention au titre de Leader :**

<<Délibération au titre des aménagements paysagers>>30 000€ >>Délibération au titre de la création d'un cheminement doux>>29 880€ **Demande avenant subvention CAP 43 :**

>>Délibération sortir de la demande les dépenses éligibles sur les deux volets Leader

#### **Demande de subvention au titre des amendes de police :**

- Le Conseil Communautaire propose la possibilité d'avoir 4 représentants au lieu de 3 pour la commune du Mazet. Validé à l'unanimité par le conseil
- Ligne de crédit: proposition est faite pour renouveler la ligne de crédit d'un montant de 300 000€ au taux Ester ( 1,925% au taux actuel ) + 0,79 soit 2, 715% . Approuvé par le conseil à l'unanimité
- Convention avec le SDIS pour mise à disposition à titre gratuit d'un bâtiment communal à destination du corps de sapeurs-pompiers pompier. Le SDIS prend à sa charge les frais relatifs au centre ( eau, électricité, chauffage.. ) .

☐ Création d'une Régie pour le camping (validé à l'unanimité par le conseil)

☐ Subventions aux associations:

- Calibert en Scène : le conseil accorde 3900€ à l'unanimité ( même subvention que l'an passé)
- Lecture sous l'arbre discussion pour 450€ destinée à financer une signalétique où apparaissent le nom de la manifestation et le nom de la commune accueillante ( Mazet-St-Voy)  
3 abstentions, 1 contre , 7 pour; Adopté par le conseil
- Hors saison musicale pour des animations à destination de publics empêchés ( Les genêts, Maison marguerite au Chambon et concert au chapeau à l'église de Saint-Voy) demande de 250€ . Le conseil demande la présentation d'un budget.
- La société de chasse demande la prise en charge de la location de la salle du Garay pour le concours «La voie du sanglier», le conseil vérifie en premier lieu la validité de la convention de mise à disposition de la salle pour la Commune, de plus la société de chasse devra présenter le budget de sa manifestation .

☐ Aliénation chemin rural de la VARENNE et vente bien de section :

L'enquête publique a eu lieu et les votes des électeurs de la section de la Varenne entérine la décision ( 10 voix pour) de vente d'une partie du bien de sections ( parcelle 923 d'environ 950m2 ) au prix de 0,25€ le m2 à Monsieur Augry. Le Conseil autorise Mr le maire à signer tous documents relatifs à cette cession et à l'acquisition du terrain nécessaire à la création du futur chemin rural ( sur propriété AUGRY).

☐ Vente partie de terrain communal à Surnette à Mr MATHIEU (Accord du conseil pour 10€ le m2) . Le terrain d'environ 130m2 devra être délimité et borné.. Frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

☐ Questions diverses :

✚ Demande travaux école. Plusieurs travaux urgents devront être réalisés d'ici la rentrée.

- Création d'une porte d'accès de la salle de classe CE1/CE2 à une pièce contiguë.
- Commande et pose de casier après validation de l'emplacement par le corps enseignant - Un volet électrique du RDC est bloqué
- Porte préau a changer faire devis avec pose .

✚ Bulletin municipal. Le Conseil approuve à l'unanimité la hausse de 5% des tarifs de amelierstudio qui réalise la mise en page de notre bulletin municipal.

✚ Recensement 2026 (du 15/01 au 14/02/2026)

Le conseil municipal désigne Alain Ruel «coordonnateur communal» à l'unanimité . Les agents recenseurs seront désignés avant la fin d'année.

✚ Autorisation de location de mobile home au camping de Surnette. Accord du conseil ( 2 voix contre et une abstention).

✚ Adressage

A l'unanimité le conseil décide d'attribuer au chalet de Mr Jaccon à Mazalibrand le N° 300 chemin de Rochecutet

✚ Indemnité

A l'unanimité le conseil donne son accord à l'attribution de l'indemnité NBI de 30 points à Mr Alain Ruel secrétaire de Mairie.